

Conditions Générales de Vente des Formations en Inter

Sommaire

Préambule

- Article 1. Champ d'application des conditions générales de vente des formations en inter
- Article 2. Les formations en inter sont assurées selon les modalités précisées dans le présent article
- Article 3. De l'inscription aux formations en inter
- Article 4. Conditions tarifaires, modalités de facturation et de paiement, pénalités de retard
- Article 5. Convocation des stagiaires et remise d'une attestation de présence
- Article 6. Spécificités des formations "en distanciel"
- Article 7. Annulation, report des formations, remplacement d'un stagiaire
- Article 8. Limites à la responsabilité du GISTI
- Article 9. Propriété intellectuelle
- Article 10. Protection des données personnelles
- Article 11. Publicité de la convention ou du contrat
- Article 12. Règlement des litiges et droit applicable

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes de prestations de formations inter-entreprises dites "formations en inter" passées par les personnes ci-après dénommées "la/le Client-e" et reçues par le Groupe d'information et de soutien des immigré · es 3, Villa Marcès 75011 PARIS Siret 31513157300042, ci-après dénommé « le GISTI », et sont valables au moment où la commande est passée.

Les formations en inter réunissent pour une même formation les stagiaires qui sont, d'une part, les personnes physiques ayant pris une inscription individuelle (il est passé avec elles un contrat) et, d'autre part, les stagiaires désignés par les personnes morales qui, Client · e · s du GISTI (il est passé avec elles une convention), ont souscrit une inscription pour elles/eux.

Article 1. Champ d'application des conditions générales de vente des formations en inter

- 1.1 Les conditions générales de vente des formations en inter sont consultables sur www.gisti.org.
- 1.2 Le GISTI se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et de porter ces modifications à la connaissance des Client \cdot e \cdot s par leur publication sur le site du GISTI.
- 1.3 En cas de modification, les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.
- 1.4 Si une quelconque clause des présentes conditions générales de vente était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du contrat ou de la convention.
- 1.5 L'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur tout autre document et notamment sur toutes conditions générales d'achat, doit être considérée comme donnée par la/le Client · e au GISTI, dès lors que ledit/ladite Client · e a procédé à sa demande d'inscription à une formation en inter.
- 1.6 Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente n'est opposable au GISTI si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celui-ci.
- 1.7 De ce qui précède il résulte que le/la Client · e reconnaît avoir une parfaite connaissance des présentes conditions générales de vente au moment de sa demande d'inscription.

Article 2. Les "formations en inter" sont assurées selon les modalités précisées dans le présent article

- 2.1 Le GISTI désigne, sous sa seule responsabilité, les formateurs·trices chargé·es d'animer les formations en inter. Il peut s'agir, soit de salarié·es, de membres ou de bénévoles du GISTI, soit de personnes qui exercent leur activité au sein d'organismes collaborant avec le GISTI et qui, en raison de leurs compétences, sont selon le GISTI les mieux à même d'assurer certaines sessions de la formation en inter.
- 2.2 Programme des formations : S'ils/elles le jugent nécessaire, les formateurs · trices pourront modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participant · es. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.
- 2.3 Sauf mention contraire, toutes les formations proposées dans ce catalogue se déroulent en présentiel, à Paris 11ème, dans une salle choisie par le Gisti, sous sa seule responsabilité, et que le Gisti considère adaptée à la tenue de la formation. L'adresse exacte est précisée dans la convocation.
- 2.4 Le GISTI décide seul de l'utilisation des méthodes et des outils pédagogiques qui lui paraissent les mieux appropriés aux formations en inter.

2.5 Il est remis à chaque stagiaire, selon les besoins appréciés par le GISTI, soit sous une forme papier soit sous une forme dématérialisée, au début de chaque session ou dans le courant de la formation en inter, une documentation se rapportant aux thèmes abordés. Le GISTI décline toute responsabilité pour les éventuels erreurs et/ou oublis qui pourraient être relevés dans la documentation précitée. Le GISTI n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation après la fin de la formation en inter.

Article 3. De l'inscription aux formations en inter

- 3.1 Le devis que la/le Client · e peut obtenir sur demande au GISTI ne vaut pas inscription à une session de formation.
- 3.2 Modalités de l'inscription
- 3.2.1 Le GISTI n'accepte que les inscriptions à la totalité d'une session de formation en inter. Il n'est donc pas possible de ne s'inscrire qu'à une partie d'une telle session.
- 3.2.2 Le/la Client · e peut remplir le formulaire d'inscription sur le site <u>www.gisti.org</u> en complétant dûment tous les champs demandés.
- 3.2.3 Dans le souci d'assurer une bonne dynamique de groupe favorisant les échanges entre les formatrices/formateurs et les stagiaires, le GISTI arrête, pour chaque formation en inter, un nombre minimum (en général 7) et maximum de stagiaires (en général les groupes ne dépassent pas 20 stagiaires). Les inscriptions à une formation en inter cessent d'être retenues quand le nombre maximum de stagiaires est atteint. Pour les demandes d'inscription qui ne peuvent pas être immédiatement satisfaites, le GISTI propose au/à la Client · e de figurer sur une liste d'attente.
- 3.2.4 Un accusé de réception de sa demande d'inscription à une formation en inter est adressé par le GISTI au/à la Client \cdot e. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation ni inscription définitive. Cette dernière n'est acquise qu'après réception par le GISTI du contrat ou de la convention de formation en inter signé \cdot e et, le cas échéant, revêtue du cachet du/de la Client \cdot e.
- 3.3 Validation de l'inscription : Conformément à l'article L.6353-5 du code du travail, à compter de la date de signature du contrat, le/la Client · e dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Ce délai est porté à 14 jours pour les contrats conclus à distance (article L.221-18 du code de la consommation). L'inscription n'est validée qu'à réception par le GISTI du règlement du prix de la formation tel qu'il est indiqué dans la convention ou le contrat.

Article 4. Conditions tarifaires, modalités de facturation et de paiement, pénalités de retard

- 4.1 Conditions tarifaires
- 4.1.1 Les tarifs des formations en inter du GISTI sont consultables sur le site www.gisti.org
- 4.1.2 Le GISTI peut consentir des réductions de tarifs au bénéfice des Client · es qui n'ont pas la possibilité d'accéder à un financement et qui s'engagent à ne pas faire un usage commercial du contenu de la formation en inter. Ces facultés ne sont accordées que sous réserve de places à tarif réduit encore disponibles dans la formation concernée.

- 4.1.3 Le prix de chaque formation en inter que doit régler le/la Client · e figure dans la convention de formation professionnelle et/ou le contrat de formation. Ce prix est net de taxes, le GISTI n'étant pas assujetti à la TVA par application de l'article 261 4-4-a du code général des impôts.
- 4.1.4 Le prix des formations en inter inclut la fourniture des documents et autre matériel pédagogique mais exclut toute autre prestation, notamment les repas qui sont à la charge des stagiaires.
- 4.1.5 Le prix des formations en inter en ligne (en distanciel) n'inclut pas le coût de la connexion à internet qui demeure à la charge du/de la Client · e. Le montant des formations en inter en ligne (hors coût de la connexion) est donc facturé et dû par le/la Client · e, que celui-ci se soit connecté ou pas.
- 4.1.6 Toute formation commencée est due en totalité.

4.2 Modalités de facturation et de paiement

- 4.2.1 Les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation professionnelle et/ou le contrat de formation.
- 4.2.2 Les factures sont payables par le/la Client · e dans le délai d'un mois à compter de la réception de la facture par chèque ou par virement bancaire.
- 4.2.3 Prise en charge par un organisme tiers
- 4.2.3.1 En cas de prise en charge du paiement d'une formation en inter par un organisme extérieur (un Opérateur de compétences OPCO), il appartient au/à la Client · e de :
 - faire une demande de prise en charge avant le début de la formation en inter et de s'assurer que cette demande a bien été prise en considération ;
 - l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou dans sa commande;
 - transmettre au GISTI l'accord de prise en charge avant le début de la formation en inter ;
 - s'assurer du paiement effectif au GISTI par l'OPCO qu'il aura désigné.

Le GISTI procède alors à l'envoi de la convention de formation en inter à l'OPCO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le GISTI facture directement le reliquat au/à la Client · e.

- 4.2.3.2 Si l'OPCO ne confirme pas la prise en charge financière de la formation en inter ou que le GISTI n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation en inter, le coût de celle-ci est facturé dans sa totalité au/à la Client · e.
- 4.2.3.3 En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de formation en inter, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, la/le Client e en est préalablement informé e par tout moyen par le GISTI et est redevable de l'intégralité du coût de la formation.

4.3 Pénalités de retard

- 4.3.1 En cas de retard de paiement par la/le Client · e, le GISTI applique des pénalités exigibles de plein droit et sans rappel égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande. Le GISTI peut également réclamer au/à la Client · e une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros.
- 4.3.2 En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance et après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrés suivant l'avis de réception de ladite mise en demeure, le GISTI se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir demandée par la/le Client · e.

4.3.3 En outre, en cas de retard de paiement, le GISTI se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que la/le Client · e ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

Article 5. Convocation des stagiaires et remise d'un certificat de réalisation

- 5.1. Pour les formations en inter, qu'elles soient en présence physique (en "présentiel") ou en ligne (en "distanciel "), une lettre ou un courriel de convocation indiquant, ou bien le lieu exact et les jours et heures de la formation, ou bien les jours et heures de connexion à l'URL de la visioconférence sont adressés à la/au Client · e. Le GISTI ne peut être tenu pour responsable de la non réception de la lettre ou du courriel par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.
- 5.2. En application de l'article L. 6353-1 du code du travail, un certificat de réalisation est transmis à chaque participant · e, établi sur la base des feuilles d'émargement dûment signées.

Article 6. Spécificités des formations "en distanciel"

6.1. Responsabilité du Gisti

- 6.1.1. Le système de visioconférence : Le bon fonctionnement du service de visioconférence, conçu autour du logiciel libre Big Blue Button, est assuré par l'opérateur Octopuce https://www.octopuce.fr/- pour le compte du GISTI. Le logiciel BigBlueButton est un système de visioconférence par le web qui peut être utilisé avec n'importe quel navigateur internet, sous tout système d'exploitation quel qu'il soit. Le logiciel BigBlueButton met également à disposition un accès téléphonique (donc uniquement audio) à destination de celles et ceux des stagiaires qui pourraient rencontrer des difficultés avec leur terminal ou leur connexion à internet (cf. 6.2.1).
- 6.1.2. Matériel permettant la connexion des intervenant es à internet : Le GISTI assume également la responsabilité du bon fonctionnement du matériel et de la connexion à internet pour les personnes assurant la formation.

6.2. Responsabilité des stagiaires

- 6.2.1. Le matériel et la connexion à internet des stagiaires : Les stagiaires sont responsables du bon fonctionnement de :
 - leur terminal (ordinateur fixe ou portable, tablette, smartphone);
 - des périphériques liés à ce terminal (webcam, caméra, microphone, casque);
 - leur connexion à internet, autant en terme de débit que de stabilité du signal. Le GISTI invite à ce titre les stagiaires à employer une connexion filaire entre leur terminal et leur accès à internet plutôt qu'une connexion Wifi (souvent instable).
- 6.2.2. La prise en main du logiciel BigBlueButton : Il est de la responsabilité de chaque stagiaire de s'être assuré, avant que ne débute la formation, du bon fonctionnement de son installation avec le logiciel BigBlueButton. Il est également de la responsabilité de chaque stagiaire de s'être familiarisé sur le site https://test.bigbluebutton.org/ avec les principales fonctionnalités du logiciel BigBlueButton (dés/activation de la caméra, du micro, du mode pleine écran ; réglage de la

dimension à l'écran de la présentation, utilisation du chat). A cette fin, le GISTI fournit, au plus tard trois (3) jours avant le début de la formation, le lien permettant d'accéder au site.

- 6.2.3. Connexion préalable des stagiaires aux session de formation pour effectuer les réglages techniques : Toute participation à une visioconférence nécessite des réglages techniques (volumes micro, casque, etc.) qu'il est impératif d'effectuer avant le début de chaque session de formation. Aussi, il est fait obligation à chaque stagiaire de se connecter à l'adresse de la visio-conférence :
 - trois quart d'heure avant le début de la première matinée de formation ;
 - une demi heure avant le début du premier après-midi de formation ;
 - puis, un quart d'heure avant le début de chacune des autres demi-journées de la session de formation.
- 6.3. Interdiction d'enregistrer : Il est interdit aux stagiaires, sauf dérogation expresse accordée par écrit par le GISTI, d'enregistrer en audio ou en vidéo, tout ou partie d'une session de formation en inter.

Article 7. Annulation ou report des formations en inter, remplacement d'un stagiaire

- 7.1 Annulation ou report à l'initiative du GISTI
- 7.1.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 3.2.3 ci-dessus, si le GISTI considère que le nombre de stagiaires inscrit es à une formation en inter est insuffisant pour que celle-ci puisse être assurée, il se réserve le droit, au plus tard dix jours ouvrés avant la date prévue pour son début, de l'annuler ou de la reporter. Il en informe la/le Client e par tout moyen (courriel, lettre recommandée ou téléphone).
- 7.1.2 Dans le cas où le GISTI ne parviendrait pas à assurer une formation en inter jusqu'à son terme, il s'engage à faire tous ses efforts pour reporter ladite formation en inter dans les meilleurs délais. Toutefois, si une formation en inter est déjà commencée et que le GISTI est contraint de l'interrompre pour un motif de force majeure telle que cette notion est définie par l'article 1218 du code civil ou pour un motif indépendant de sa volonté (grève des transports, maladie du/de la formateur/trice...), la convention conclue avec la/le Client · e est résiliée de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *prorata temporis* de leur montant prévu à la convention, déduction faite, le cas échéant, des sommes déjà facturées et/ou payées.
- 7.1.3 En application de l'article L. 6354-1 du code du travail :
 - dans le cas d'annulation, les frais d'inscription, dès lors qu'ils ont été préalablement intégralement réglés ou ont fait l'objet d'un acompte, sont remboursés à la/au Client · e ;
 - dans le cas de report, la/le Client · e peut, soit se faire rembourser si les dates de report que le GISTI lui propose ne lui conviennent pas, soit demander que la somme qu'il a versée soit affectée à la formation en inter reportée.
 - dans tous les cas, l'annulation ou le report d'un stage de formation en inter ne donne pas droit à la/au Client · e à réclamer au GISTI des dommages et intérêts.
- 7.2 Annulation ou report à l'initiative de la/du Client · e
- 7.2.1Toute demande de la/du Client · e d'annulation d'une formation en inter ou de remplacement d'un stagiaire doit être adressée par écrit au GISTI (courriel ou courrier).

- 7.2.2 Sans préjudice de l'article 3.2 ci-dessus, dans le cas où la/ Client · e renoncerait à une formation en inter avant qu'elle n'ait commencé, il devrait le faire savoir au GISTI par courriel ou par courrier. Le GISTI appliquerait alors les retenues suivantes :
 - dans un délai supérieur à 15 jours et strictement inférieur à 30 jours avant le début de la formation en inter : 30% du coût de la formation est dû ;
 - dans un délai strictement inférieur à 15 jours : 70% du coût de la formation en inter est dû ;
 - En cas de renoncement le jour de la formation en inter : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

7.2.3 Par exception aux dispositions des articles 7.2.1 et 7.2.2 ci-dessus, si, après la conclusion du contrat et avant le début de la formation, la/le client.e fait valoir que des circonstances exceptionnelles, qui n'avaient pas été initialement prévues, le conduisent à renoncer à la formation et à demander le remboursement des sommes déjà versées, le GISTI peut, après avoir apprécié les circonstances invoquées, accéder à cette renonciation et rembourser la somme versée.

Les parties peuvent également convenir du report de la formation et de l'inscription de la/le client.e à une session ultérieure.

- 7.3. Demande de remplacement d'un stagiaire par la/le Client · e
- 7.3.1 Dans le cas où la/le Client · e ferait connaître au GISTI, par courriel ou par courrier, au moins sept jours avant le début de la formation en inter, qu'un stagiaire déjà inscrit ne pourra pas participer à une formation en inter, le GISTI donne à la/au Client · e la possibilité de remplacer le/la stagiaire empêché.e par un.e autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.
- 7.3.2 Sans préjudice de l'article 3.1.1 ci-dessus, sauf cas exceptionnels convenus au préalable avec le GISTI ou circonstances indépendantes de la volonté de la/du stagiaire, il n'est pas possible de n'assister que partiellement aux formations en inter ou qu'un.e stagiaire soit remplacé.e par une autre personne en cours de formation.

Article 8. Limites à la responsabilité du GISTI

- 8.1 Le GISTI considère que les formations en inter qu'il propose correspondent à la description qu'il en donne dans son catalogue des formations accessible en ligne. Il appartient donc à la/au Client \cdot e de rapporter, le cas échéant, la preuve contraire d'une non-conformité.
- 8.2 La responsabilité du GISTI ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée par la/le Client · e et est limitée aux préjudices directs subis par ce dernier, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, de préjudice commercial ou de perte de données et/ou fichiers.
- 8.3 En tout état de cause, au cas où la responsabilité du GISTI serait retenue, le montant total des sommes mises à sa charge ne pourrait excéder le montant total du prix payé par la/le Client.e au titre de la formation en inter concernée.

8.4 Sans préjudice des obligations résultant pour le GISTI des dispositions du code du travail concernant la sécurité incendie (article R. 4227-37) et les accidents du travail (article R. 6342-3), et qui figurent dans le règlement intérieur du GISTI, la/le Client · e à titre individuel ou la/le Client · e pour le compte de ses stagiaires, reconnaissent avoir une police d'assurance couvrant les dommages matériel ou corporels qu'ils pourraient subir durant les heures effectives de la formation en inter.

Article 9 Propriété intellectuelle

- 9.1 Le GISTI et la/le Client·e en son nom propre et en celui de ses stagiaires s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, etc.), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation en inter ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention.
- 9.2 Le GISTI est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble du contenu des formations en inter qu'il propose. Toute la documentation et tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique etc.), utilisés dans le cadre des formations en inter, appartiennent, au sens du code de la propriété intellectuelle, à titre exclusif au GISTI.
- 9.3 La documentation ainsi que les contenus et supports pédagogiques précités ne peuvent, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès du GISTI.
- 9.4 Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par le GISTI est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales.
- 9.5 Par exception aux articles 9.1, 9.2 et 9.3 ci-dessus, le GISTI accorde à la/au Client · e, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation en inter fourni. La/le Client · e a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur du GISTI soit reproduite sur chaque copie du support de formation.
- 9.6 Toute utilisation autre que pour une copie privée (par exemple pour une formation ou un livre...) par la/le Client · e d'un support (ou d'une documentation) qui lui a été fournie à l'occasion de la formation en inter ne peut se faire qu'avec l'autorisation expresse et écrite du GISTI.

Article 10. Protection des données personnelles

10.1 La/le Client · e et les stagiaires disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements.

10.2 Les données nominatives demandées aux Client · es par le GISTI sont strictement destinées au traitement de leurs commandes de formations. Elles ne sont enregistrées que pour être à nouveau réutilisées, sans nouvelle saisie, dans le cas de commandes ultérieures. En toute hypothèse, les données nominatives saisies lors d'une commande ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers partenaire du GISTI.

10.3 Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les Client·es disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les informations fournies. Pour exercer ce droit, ils doivent prendre contact avec le service de formation du GISTI : formation@gisti.org. En cas de demande de suppression des données, celle-ci est effectuée dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

10.4 Conformément à l'exigence de sécurité des données personnelles, le GISTI s'engage, dans le cadre de ses formations en inter, à prendre toutes mesures utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, le GISTI s'engage à :

- ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin de ses formations en inter;
- conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

Article 11. Publicité de la convention ou du contrat

La/le Client · e n'est pas autorisé.e, sauf accord expresse du GISTI, à mentionner sur tout ou partie de sa documentation destinée au public ou sur ses supports commerciaux quelque référence que ce soit à la convention ou au contrat de formation en inter qu'il aurait conclu.e avec le GISTI.

Article 12. Règlement des litiges et droit applicable

Le GISTI et la/le Client · e s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant l'exercice d'une action contentieuse. Pour toute action contentieuse relative aux présentes conditions générales de vente, le tribunal compétent est celui du lieu du domicile du/de la partie défendeur/ défenderesse. Les présentes conditions générales de vente et les conventions et contrats y afférents sont soumis au droit français.